

LES INSTRUMENTS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Les enseignements tirés par la
Communauté de la Convention des Maires



Covenant of Mayors
for Climate & Energy
EUROPE



Les instruments financiers sont un type de mécanismes de financement souvent caractérisés par la combinaison de fonds de l'UE et de financements du secteur public ou privé, surtout des banques, mais aussi des coopératives de crédit, des associations d'épargne et de crédit ou des sociétés d'investissement. Cette coopération vise à générer des investissements sur le terrain afin de réaliser des objectifs politiques, tels que la cohésion économique, sociale et territoriale, et de soutenir la politique environnementale, comme l'action en faveur du climat.

En Europe, la Banque européenne d'investissement est l'une des principales banques qui soutiennent l'ambition climatique des villes, mais les banques nationales ont également un rôle important à jouer en soutenant le financement des plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) des signataires de la Convention des Maires.

La BEI accompagne déjà les autorités publiques à l'aide de plusieurs instruments :

- Des instruments financiers, tels que des prêts à l'investissement, des prêts-cadres, des projets urbains et régionaux multisectoriels par l'intermédiaire de l'EFSI (Fonds européen pour les investissements stratégiques), des garanties pour les autorités locales et les investissements en infrastructures ou des financements indirects par l'intermédiaire de banques commerciales et du secteur public au niveau national.
- Des services de conseil tels que la Plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH), point d'accès unique pour divers types de services de conseil et d'assistance technique.
- Les mécanismes d'assistance au développement de projets, tels que JASPERS et ELENA, qui octroient des subventions pour une assistance technique axée sur la mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables distribuées et de transports urbains (voir le livret de la Convention consacré à l'assistance au développement de projets).

COLLABORER AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)



© pixabay.com/@RoboAdvisor



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Banque européenne d'investissement, la banque de l'Union européenne, a été créée en 1958 pour soutenir le développement équilibré de l'Union européenne et intervient depuis les années 1960 dans le soutien aux investissements municipaux. Basée à Luxembourg, mais disposant de bureaux de représentation dans la plupart des capitales de l'UE, la BEI est aujourd'hui la plus grande banque multilatérale au monde, octroyant chaque année entre 60 et 80 milliards d'euros de prêts. La banque européenne a lancé le programme consultatif ELENA lors de la première cérémonie de la Convention des maires en 2009.

En novembre 2019, la BEI a adopté une nouvelle stratégie pour l'action climatique et la durabilité environnementale. La Banque se fixe pour objectif de mettre tous ses financements en conformité avec les objectifs de l'accord de Paris d'ici 2021 et, d'ici 2025, de veiller à ce que la moitié de ses prêts soient consacrés à des projets ayant un lien direct avec l'action en faveur du climat et/ou la durabilité environnementale. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du plan d'investissement du Green Deal européen, un ensemble de mesures qui devraient permettre à l'Europe de devenir le premier continent climatiquement neutre au monde d'ici 2050.



COMMENT FONCTIONNE CET INSTRUMENT ?

Grâce à sa note AAA, la BEI se procure des fonds sur les marchés des capitaux à des taux favorables et, par le biais de ses prêts, elle transmet cet avantage financier à ses clients, tels que les collectivités territoriales. Elle peut également conseiller les villes sur la manière de structurer leurs projets (voir la section Services de conseil ci-dessous).

Ses produits financiers :

- Des prêts individuels finançant des projets dont le coût d'investissement est d'au moins 25 millions d'euros (inférieur dans certains cas spécifiques).
- Des prêts-cadres octroyés par l'intermédiaire des pouvoirs publics ou d'intermédiaires financiers pour financer plusieurs projets de petite et moyenne taille, généralement de l'ordre de 1 à 50 millions d'euros, sur une période définie, généralement de 3 à 5 ans.
- Des prêts pour les programmes structurels servant à cofinancer des investissements réalisés dans le cadre de programmes de l'UE financés par des subventions des Fonds structurels et d'investissement européens.

La BEI ne finance normalement que 50 % au maximum de tout projet d'investissement, mais ce pourcentage peut atteindre 75 % pour les projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique.



QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?

- Climat et environnement : soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone, respectueuse de l'environnement et résiliente au changement climatique
- Infrastructures : notamment sociales, éducatives, sanitaires et de transport
- Cohésion : soutenir le développement territorial conformément aux priorités du financement de la cohésion de l'UE





CHANGE TO: QUELLES VILLES UTILISENT DÉJÀ CES PRÊTS?

Pratiquement toutes les grandes villes d'Europe ont bénéficié de prêts de la BEI, souvent en coopération avec leurs services de conseil. La BEI a financé des systèmes de transport urbain, des logements sociaux, des projets de réhabilitation et des projets de gestion des déchets et de l'eau, de Lisbonne à Riga et de Dublin à Dubrovnik.

Thessalonique a sollicité un prêt-cadre de 37,5 millions d'euros pour financer des investissements municipaux de développement et de réhabilitation urbaine, en particulier pour la rénovation de la zone du marché de la ville et l'amélioration des services de gestion des déchets. Pour optimiser l'impact du financement disponible, la ville de Thessalonique a demandé l'aide de la Plateforme européenne de conseil en investissement (voir ci-après). Cette assistance a aidé la municipalité à (i) satisfaire aux exigences de la BEI en ce qui concerne le prêt-cadre ; (ii) s'assurer que les projets d'infrastructure de qualité sont conformes à la stratégie de développement urbain et de résilience de la municipalité et (iii) soutenir les services de la municipalité pour concevoir, acquérir et suivre la mise en œuvre des projets conformément aux exigences de la BEI.



LE CYCLE DES PROJETS

Aucune formalité particulière n'est requise pour déposer une demande de prêt ou d'assistance auprès de la BEI. Les villes souhaitant obtenir un prêt peuvent s'adresser à la BEI pour une première discussion. Cependant, elles doivent disposer d'informations suffisantes pour savoir si le projet est conforme aux objectifs de prêt de la BEI, aux politiques de la BEI en matière d'environnement et de passation de marchés et s'il est doté d'un plan économique bien élaboré. Un projet financé par la BEI passe généralement par sept grandes étapes : proposition, instruction, approbation, signature, versement, suivi et remboursement.



Source : site web de la BEI



© unsplash.com/@Dijio.Lab



ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

- La BEI offre des financements à des taux d'intérêt attractifs avec un effet catalyseur (susceptible d'attirer d'autres investisseurs du secteur privé ou public).
- Les investissements proposés feront l'objet d'une vérification préalable technique et économique rigoureuse avant l'approbation du prêt (voir le cycle de projet ci-dessus).
- Utilisation des services de conseil, gratuits pour les collectivités publiques.



PLUS EN SAVOIR PLUS

- **Soutien de la BEI au développement urbain et régional**
<https://www.eib.org/en/products/mooc-urban-regional-development.htm>
- **Prêts des programmes structurels**
https://www.eib.org/attachments/documents/mooc_factsheet_eib_loans_en.pdf
- **Le cycle des projets de la BEI**
<https://www.eib.org/en/projects/cycle/index.htm>

LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EUROPE : LE FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (EFSI)



DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'EFSI est une initiative lancée conjointement par le Groupe BEI et la Commission européenne pour aider à combler le déficit d'investissement dans l'UE. L'EFSI est l'un des trois piliers du Plan d'investissement pour l'Europe. L'EFSI n'est pas un « fonds » au sens conventionnel, mais un instrument de garantie permettant à la BEI d'accroître sa capacité à supporter des risques pour prêter à des projets à haut risque, par exemple ceux liés aux villes intelligentes où la recherche et l'innovation sont des composantes majeures.

Les projets de développement urbain et régional sont deux composantes importantes des activités de financement de la BEI, en particulier dans le cadre de l'EFSI. En réduisant les risques, l'EFSI offre la possibilité d'explorer de nouveaux marchés, auparavant considérés comme trop risqués, ou de développer de nouveaux types de produits financiers. Les autorités locales, les entreprises du secteur public ou d'autres institutions liées à l'État peuvent bénéficier de prêts et d'une assistance technique pour le développement de projets.



QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?

- Les infrastructures stratégiques, y compris le numérique, les transports et l'énergie
- L'éducation, la recherche, le développement et l'innovation
- Les énergies renouvelables et l'efficacité des ressources
- Le soutien aux petites et moyennes entreprises



QUELLES VILLES L'UTILISENT DÉJÀ ?

En 2016, Lisbonne, la capitale du Portugal, est devenue la première municipalité de l'UE à bénéficier directement du soutien de l'UE dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe. Elle devrait bénéficier d'un prêt-cadre de 250 millions d'euros de la BEI, soutenu par l'EFSI, pour contribuer à la réhabilitation urbaine de la ville et pour soutenir sa croissance et sa compétitivité à long terme. Le projet est fortement axé sur l'inclusion sociale et il aidera également la ville de Lisbonne à lutter contre le changement climatique.

Depuis 2016, la BEI a cofinancé un certain nombre de projets d'investissement de moyenne et grande dimension dans la ville polonaise de Poznan, dans les domaines des transports urbains, de la voirie, de l'éducation, des infrastructures sociales et des services municipaux. Le réseau de tramway de la ville a été modernisé et plus de 1 000 logements sociaux ont été financés.



PLUS EN SAVOIR PLUS

- Site de l'EFSI : <https://www.eib.org/en/efsi/index.htm>

PLATEFORME DE CONSEIL ET AUTRES SERVICES DE LA BEI



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La BEI offre un large éventail de services de conseil qui couvrent toutes les étapes du cycle des projets d'investissement.

L'un de ces services est la Plateforme européenne de conseil en investissement, un partenariat entre la BEI et la Commission européenne. La Plateforme de conseil fait office de point d'entrée unique pour un large éventail de services de conseil et d'assistance technique. Elle soutient les promoteurs de projets des secteurs public et privé dans l'identification, le développement et la préparation de projets d'investissement dans toute l'UE. Les services de la Plateforme sont accessibles gratuitement pour le secteur public.

URBIS est une initiative de conseil en investissement urbain développée dans le cadre de l'EIAH, qui vise à faciliter, accélérer et débloquer les projets, programmes et plateformes d'investissement urbain. L'initiative fournit aux autorités urbaines un soutien sur place et une offre de conseil intégrée comprenant des conseils techniques et financiers ainsi qu'une sensibilisation. L'initiative a été lancée conjointement par la CE et la BEI et soutient activement l'Agenda urbain pour l'UE.



QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?

Tous les secteurs qui intéressent les villes et leurs plans d'investissement : de l'énergie et de l'environnement aux transports et au développement des technologies numériques.

[Plus d'informations](#) sur les secteurs.



QUELLES VILLES L'UTILISENT DÉJÀ ?

Des villes de toute l'Europe ont bénéficié des services de conseil de la Plateforme par le biais d'URBIS.

- En Slovaquie, en Hongrie et en Croatie, la plateforme, en collaboration avec les banques et institutions nationales de promotion (SZRB Asset Management en Slovaquie, MFB en Hongrie et HBOR en Croatie), a soutenu le développement de plateformes d'investissement pour les villes intelligentes, qui apporteront un soutien au développement et au financement de projets de villes du 21^e siècle. La solution des plateformes est particulièrement pertinente pour les projets plus petits ou plus risqués, qui, à eux seuls, peuvent avoir des difficultés à attirer des financements (une mission similaire est en cours en République tchèque).
- L'assistance technique fournie par la Plateforme a aidé la municipalité de Florence à intégrer l'adaptation au changement climatique, grâce à la mise en œuvre de projets plus résilients, adaptés aux risques et vulnérabilités climatiques existants.

Pour aider les municipalités, les entreprises et les autres acteurs urbains à créer des villes circulaires, la Plateforme de conseil a élaboré, par l'intermédiaire d'URBIS, le guide du financement des villes circulaires. Ce guide décrit le potentiel et les avantages de l'économie circulaire dans un contexte urbain. Son objectif est de partager les connaissances, les meilleures pratiques et les informations sur les solutions circulaires et sur les moyens de financer la préparation et la mise en œuvre de ces solutions. Le Guide est le résultat d'une action issue du Partenariat de l'Agenda urbain sur l'économie circulaire.



ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

- L'EIAH fournit divers types d'assistance technique dans un large éventail de secteurs. La Plateforme a soutenu avec succès l'identification, le développement et la mise en œuvre de projets de différentes échelles dans l'UE.
- L'EIAH apporte son soutien, en particulier pour le développement de projets complexes, tels que celui des villes intelligentes, où le risque d'investissement reste élevé.



PLUS EN SAVOIR PLUS

- Page web de l'EIAH : <https://eiah.eib.org/about/the-hub.htm>
- Guide des villes circulaires <https://www.circularcityfundingguide.eu/>
- URBIS <https://eiah.eib.org/about/initiative-urbis.htm>

MÉCANISME DE FINANCEMENT DU CAPITAL NATUREL DE LA BEI



COMMENT FONCTIONNE CE MÉCANISME ?

Le mécanisme de financement du capital naturel (NCF) finance des projets de gestion et d'amélioration du capital naturel au profit de la biodiversité et de l'adaptation. Le mécanisme peut prêter entre 2 et 15 millions d'euros. Parallèlement, un mécanisme d'assistance technique peut fournir à chaque projet une subvention pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des résultats. Le NCF combine le financement de la BEI et celui du programme LIFE, l'instrument de financement de l'UE pour l'environnement et l'action climatique.



QUELS SECTEURS SONT COUVERTS PAR CE MÉCANISME ?

Les infrastructures vertes et bleues, des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique



QUELLES VILLES L'UTILISENT DÉJÀ ?

La ville d'Athènes (Grèce)

Athènes est la première autorité locale à recevoir un prêt du NCF pour la rénovation et la réhabilitation urbaine basée sur la nature. Ce prêt de 5 millions d'euros destiné à l'utilisation de composantes vert-bleu dans la restauration des espaces publics comprend la stabilisation des sols et de la biodiversité de la colline de Lycabettus, une forêt urbaine qui constitue une partie notable du paysage d'Athènes depuis des siècles. Le prêt est complété par une subvention d'un demi-million d'euros au titre de l'assistance technique (AT). Cette AT du NCF est liée à un autre programme d'assistance technique aidant Athènes à intégrer l'atténuation du climat et la résilience aux tremblements de terre dans les bâtiments publics et classés, fourni par URBIS, une initiative urbaine de la Plateforme européenne de conseil en investissement.

Le prêt du NCF est adossé à un prêt existant de 50 millions d'euros de la BEI. Tous ces prêts et subventions d'assistance soutiennent la stratégie de résilience d'Athènes pour 2030. L'opération du NCF contribue à réduire les îlots de chaleur urbains, à augmenter l'infiltration naturelle d'eau et à améliorer la biodiversité et l'attractivité globale, à faire d'Athènes une ville plus résiliente et à lutter contre le changement climatique.



ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

- **La solution d'adaptation de chaque ville est unique, mais elle doit s'inscrire dans un plan intégré :** des actions modestes peuvent apporter une valeur ajoutée, mais une ville doit disposer de stratégies et de plans solides, notamment de processus de consultation publique adéquats, pour obtenir un impact réel. Cela est important pour la BEI lorsqu'elle évalue les propositions de projets urbains dans le cadre du NCF.
- **Combinaison du NCF avec un programme d'investissement urbain plus important :** les investissements en capital naturel peuvent être intégrés à un prêt-cadre urbain financé par la BEI ou à un programme de logement social ou abordable. Cela permet de réduire la charge administrative et les coûts de transaction et d'amplifier l'impact des composantes du capital naturel.
- **L'assistance technique apporte une valeur ajoutée :** l'AT peut faire la différence entre le statu quo et un projet de pointe qui transforme une ville en un modèle d'adaptation au changement climatique basé sur la nature. Le NCF fournit des services d'assistance technique (sous forme de subventions) pour le renforcement des capacités, la préparation des projets, la conception des produits, la mise en œuvre et le suivi des impacts.



PLUS EN SAVOIR PLUS

- **Guide :** [Investir dans la nature : financer la conservation et les solutions basées sur la nature](#)
- **Webinaire :** [Webinaire de la Convention des Maires sur le financement des actions d'adaptation au changement climatique](#)
- **Page web du NCF :** <https://www.eib.org/en/products/blending/ncff/index.htm>

LE RÔLE DES BANQUES NATIONALES DE PROMOTION



© unsplash.com/@Michael Niessl



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans toute l'Europe, les banques nationales de promotion soutiennent les prêts des banques commerciales à des projets à faible empreinte carbone. Les banques nationales de promotion servent d'intermédiaires financiers pour les investissements du groupe BEI destinés à des projets de petite envergure. Elles canalisent les prêts de la BEI vers les entreprises et les collectivités locales de leur pays d'origine.

Les banques nationales de promotion utilisent des instruments financiers qui combinent des financements publics et privés et présentent un certain nombre d'avantages par rapport aux financements sous forme de subventions. Ces instruments utilisent l'argent public pour démultiplier les investissements du secteur public en réduisant les risques et en offrant des orientations à long terme, tandis que la nature renouvelable des instruments garantit que les fonds, plus les intérêts, reviennent à l'instrument pour être réinvestis.



QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?

Tous les secteurs qui intéressent les villes et leurs plans d'investissement, du développement urbain et du logement aux transports, à l'énergie et à l'adaptation au changement climatique.



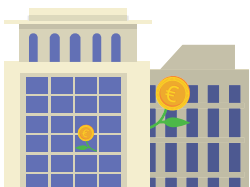
EXEMPLES DE PROJETS RÉUSSIS ENTRE LA BEI ET LES BANQUES NATIONALES DE PROMOTION

La BEI et la banque nationale de promotion espagnole ICO collaborent pour apporter un financement de 80 millions d'euros à la construction de 562 nouveaux logements sociaux locatifs à Séville. Chaque partenaire fournira 40 millions d'euros à l'Empresa Municipal de la Vivienda, Suelo y Equipamiento de Sevilla (EMVISESA) pour la construction de 562 logements sociaux locatifs à prix abordable. Cet investissement permettra également de stimuler la réhabilitation urbaine dans certains quartiers de la ville.

- Financement privé pour l'efficacité énergétique (PF4EE) : ce partenariat entre la BEI et la Commission européenne vise à lever les obstacles au marché en investissant dans des projets d'efficacité énergétique qui ne seraient pas financés autrement, car considérés comme trop risqués. Outre le financement à long terme et la protection contre les risques de crédit, il fournit un soutien spécialisé aux intermédiaires financiers. Un minimum de 480 millions d'euros est disponible.

Un exemple d'accord PF4EE est celui signé entre la BEI et Banco Santander en Espagne pour 50 millions d'euros. Le prêt de la BEI servira à financer des investissements en matière d'efficacité énergétique réalisés par de petites municipalités ou d'autres organismes publics, ainsi que des hôtels et des hébergements touristiques, qui seront remboursés grâce aux économies d'énergie réalisées.

- <https://www.eib.org/en/products/blending/pf4ee/index.htm>



En novembre 2019, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé un projet de création d'une plateforme d'investissement de 200 millions d'euros pour le renouvellement des flottes de bus à zéro émission, promu et cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Institution nationale de promotion de la France (NPBI). L'objectif principal de la plateforme est de soutenir les autorités publiques françaises et d'accélérer leur transition vers des bus zéro émission ou ultra-faible émission, en commençant par ceux des zones urbaines. La plateforme accordera des prêts aux autorités publiques françaises avec un système de rémunération basé sur les économies d'énergie réalisées grâce à l'utilisation de bus électriques. Le projet fait partie d'une deuxième vague d'opérations incluses dans le Mécanisme pour des transports plus propres (MTP), une initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI lancée en décembre 2016. Le MTP vise à accélérer le déploiement de la directive sur les carburants de substitution afin d'accélérer le rythme vers une mobilité à faibles émissions.

- Partenariat entre Belfius et la BEI : ce programme de financement des villes belges intelligentes et durables a permis d'allouer 1 milliard d'euros à 121 villes à ce jour. En 2018, un nouvel accord a été signé, prévoyant 400 millions d'euros supplémentaires pour que les villes développent des projets liés aux villes intelligentes, à l'économie circulaire et aux actions en faveur du climat.
■ <https://www.belfius.be/publicsocial/FR/Themes/Smart-Cities/index.aspx?first-WA=no>
- Marguerite II - un fonds d'infrastructure paneuropéen : le Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures, connu sous le nom de Marguerite II, peut investir plus de 700 millions d'euros dans l'énergie, les énergies renouvelables, les transports et les infrastructures numériques dans l'UE et les pays en préadhésion. La BEI apportera 200 millions d'euros, aux côtés de 100 millions d'euros apportés par cinq banques nationales de promotion, la banque polonaise Gospodarstwa Krajowego (BGK), le groupe français Caisse des Dépôts (CDC), la Cassa depositi e prestiti italienne (CDP), la Kreditanstalt für Wiederaufbau allemande (KfW) et l'Instituto de Crédito Oficial espagnol (ICO).
■ <https://www.marguerite.com/>



EXEMPLES DE PROJETS RÉUSSIS MENÉS EN COOPÉRATION AVEC LES BANQUES NATIONALES DE PROMOTION

- Le KredEx Revolving Fund, un fonds d'efficacité énergétique mis en place en 2009, fait partie de la fondation KredEx, un fournisseur de services financiers à but non lucratif appartenant au gouvernement, créé en 2001 par le ministère estonien des Affaires économiques et des Communications. Ce fonds finance des projets renouvelables, dans le cadre du programme de prêts à la rénovation d'immeubles d'appartements, aux propriétaires d'immeubles résidentiels collectifs et aux associations de logement estoniennes afin d'améliorer la performance énergétique et les conditions de vie. Il gère également des subventions dans le secteur de l'efficacité énergétique et du logement pour le compte des autorités nationales et locales estoniennes.
■ <https://kredex.ee/en>
- Soutien financier aux nouveaux bâtiments écologiques en Roumanie : le Conseil roumain des bâtiments écologiques (RoGBC) a développé le programme de prêts hypothécaires écologiques en collaboration avec la banque Raiffeisen, sur la base d'une certification de maisons écologiques innovantes. Cette certification distingue les projets de construction résidentielle durable les plus performants. Un prêt hypothécaire vert est un prêt accordé à des taux d'intérêt réduits pour un bâtiment certifié « maison verte » par le RoGBC. Le programme crée une coopération fructueuse entre une banque, l'investisseur/le promoteur de l'immeuble, l'acheteur du bâtiment et le RoGBC.
■ <http://www.rogbc.org/en/projects/green-mortgage>
- Le Fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau est la plus grande institution financière polonaise en faveur de l'environnement et du climat. Le fonds gère plusieurs programmes de financement et représente des initiatives nationales et internationales, notamment en jouant un rôle de coordination dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission.
■ <https://www.nfosigw.gov.pl/en>





Nous tenons à remercier les nombreux collègues de la BEI pour le soutien apporté à l'élaboration de cette publication.

Ce livret fait partie d'une série de quatre publications visant à aider les signataires de la Convention à financer leur PAEDC. Vous pouvez trouver les autres livrets à l'adresse suivante : <https://www.eumayors.eu/support/funding.html>

Publication du Bureau de la Convention des Maires – Europe, Juin 2020.
Conception par unger+, www.ungerplus.de



© Union européenne, 2020
La présente publication n'engage en aucun cas la responsabilité de la Commission européenne.



A member
of the

